

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ASPET DU 13 MAI 2024**

Suite à la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales prévue par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité »

Une réforme en 2 temps :

-Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021

-Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021

La réforme entrée en vigueur dans sa globalité au 1^{er} janvier 2023 concerne notamment le formalisme des compte-rendu et procès-verbaux des séances des assemblées.

Le compte-rendu des Conseil Municipaux est supprimé pour être remplacé par l'affichage de la liste des délibérations examinées comme suit :

- APPROBATION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MARS 2024
- ACCEPTATION D'UN DON DE LA FONDATION DU PATRIMOINE EN FAVEUR DE LA 1^{ère} PARTIE DES VITRAUX DE L'EGLISE SAINT-MARTIN
DCM 24-019 – VOTEE A L'UNANIMITE
- ACQUISITION DES PLAQUES DE RUES ET NUMEROTATION DE MAISONS
DCM 24-020– VOTEE A L'UNANIMITE
- REFONTE DU SITE INTERNET
DCM 24-021 – VOTEE A L'UNANIMITE
- ASPET S'EXPOSE EDITION 2024
DCM 24-022 - VOTEE A L'UNANIMITE
- RETRAIT DU SIVOM SAINT-GAUDENS MONTREJEAU ASPET MAGNOAC DES COMMUNUTES DE COMMUNES PLATEAU DE LANNEMEZAN ET PAYS DE TRIE ET DE MAGNOAC
DCM 24-023- VOTEE A L'UNANIMITE
- NOUVELLE PRISE DE COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAGIRE-GARONNE-SALAT –
DCM 24-024 - VOTEE PAR 10 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS
- ADHESIONS DES COMMUNES D'ARDIEGE, BARBAZAN, CIADOUX , ESCANECRABE, HUOS ET PAYS SOUS AU SIVOM SAINT-GAUDENS MONTREJEAU ASPET MAGNOAC
DCM 24-025 - VOTEE A L'UNANIMITE
- NOUVELLE ADHESION A LA MISSION DE MEDIATION PROPOSEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FPT DE LA HAUTE GARONNE (CDG31)
DCM 24-026 - VOTEE A L'UNANIMITE
- DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 623 : publicité, publications, relations publiques
DCM 24-027 - VOTEE A L'UNANIMITE
- ACQUISITION DE TERRAINS
DCM 24-028 - VOTEE A L'UNANIMITE
- CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE A TEMPS NON COMPLET
DCM 24-029 - VOTEE A L'UNANIMITE

**- VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS
DCM 24-030 - VOTEE A L'UNANIMITE**

Par ailleurs cette liste des délibérations examinées est complétée par la rédaction du Procès-Verbal de séance, qui a pour objet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement et des décisions des séances des assemblées délibérantes. Il rend ainsi compte des discussions, débats...tout comme il rend compte des décisions prises et des modalités de leur adoption. Ce document signé par M. le Maire et le (la) secrétaire de séance sera arrêté au commencement de la séance de l'assemblée suivante. Il ne pourra être publié qu'après cette date.

Aspat le 15 Mzi 2024

Le Maire



Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUÏ